

Annexe 3

TARIF DES TAXES D'ELIMINATION DES DECHETS URBAINS

I Taxe de base annuelle :

Particuliers : *par logement en fonction du nombre de pièces recensées, le facteur d'équivalence devant être respecté.*

<i>Logement de 1 à 2 pièces</i>	<i>de Fr. 50.- à Fr. 150.-</i>
<i>Logement de 3 pièces</i>	<i>de Fr. 80.- à Fr. 180.-</i>
<i>Logement de 4 pièces</i>	<i>de Fr. 90.- à Fr. 190.-</i>
<i>Logement de 5 pièces</i>	<i>de Fr. 100.- à Fr. 200.-</i>
<i>Logement de 6 pièces et plus</i>	<i>de Fr. 110.- à Fr. 210.-</i>

Entreprises :

Par entreprise, par catégorie d'activités

Catégorie 1	Ecole de ski et de sport Agence immobilière – Agence de voyages – Banque – Poste Taxi – Location de voitures – Carrosserie Entreprise de nettoyage – Blanchisserie Entreprise d'entretien extérieur de chalets Médecin – Thérapeute – Dentiste Avocat – Notaire – Fiduciaire – Assurance Centre de remise en forme, de fitness et de loisirs avec ou sans jacuzzi Bureau d'ingénieurs – Bureau d'architectes Entreprise de transports Entreprise de la construction – Artisan – Triage forestier Informaticien Auto-école Remontées mécaniques (sans les restaurants et buvettes) Forces motrices Etable
Catégorie 2	Centre thermaux et de cures Bijouterie – Horlogerie Boucherie – Boulangerie – Fromagerie – Commerce de vins – Commerce de boissons Laboratoire de boulangerie et de boucherie Garage avec lavage de voiture Station d'essence Coiffeur
Catégorie 3	Quincaillerie et vente d'appareils ménagers Bazar – Magasin de souvenirs – Boutique d'habillement Pharmacie
Catégorie 4	Magasin de sports Magasin d'alimentation
Catégorie 5	Restaurant – Café – Bar – Dancing – Cabane d'altitude – Buvettes
Catégorie 6	Hôtel – Pension – Logement de groupe – Cabane d'altitude – Camping Autres structures d'hébergement

Pour les catégories 1 à 4, en fonction du nombre de collaborateurs converti à l'année
Catégories 1 à 4, par équivalent plein temps de Fr. 25.- à Fr. 75.-
au minimum Fr. 25.-
par entreprise

~~Pour les catégories 5 et 6, en fonction du volume SIA du bâtiment~~

~~Catégories 5 et 6, en fonction du volume SIA~~

~~a) de 1 à 14'999 m³ de Fr. 0.06 à Fr. 0.15~~

~~b) de 15'000 à 29'999 m³ de Fr. 0.16 à Fr. 0.25~~

~~c) plus de 30'000 m³ de Fr. 0.26 à Fr. 0.35~~

Pour les catégories 5 et 6, en fonction du nombre de places assises et de lits

Catégories 5 et 6, en fonction :

a) du nombre de places assises de Fr. 0.70 à Fr. 2.00

b) du nombre de lits de Fr. 3.00 à Fr. 7.00

II Taxe variable annuelle

Particuliers :

Par personne :

taxe au sac : le prix du sac sera fixé selon le concept d'harmonisation des
Communes du Valais romand

Entreprises :

Par entreprise :

taxe au sac : le prix du sac sera fixé selon le concept d'harmonisation des
Communes du Valais romand
